

## AIDE EN FAVEURS DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

Nom de l'association :

--

Représentant légal:

Nom	Prénom
Téléphone	Courriel

Personne chargée du dossier.

Nom	Prénom
Téléphone	Courriel

Subvention :

Montant sollicité :
---------------------

A Chatillon sur Seine le .....

Signature du Président :

Avis du comité exécutif :

Montant accordé :	Date :	Chèque Fle	payé le :
-------------------	--------	------------	-----------

Le président de L'OMS:

Le trésorier :

**Renseignements concernant la manifestation.**

Intitulé
Descriptif
Date
Lieu

**Participants**

Ouverts exclusivement aux licenciés ou Ouverts exclusivement aux non-licenciés ou Ouvert à tous
Nombre attendus
Montant Droits d'inscription

**Spectateurs**

Nombre attendu
Participation financière si oui précisez : non

**Epreuve :**

Inscrite au calendrier de :
Type d'Epreuve :
Attribution d'un titre : si oui précisez lequel : non
Niveau

**BUDGET PREVISIONNEL DE LA MANIFESTATION**

DEPENSES		RECETTES	
Homologation, engagement		<b>Subventions sollicitées :</b>	
Publicité		Conseil Départemental	
Assurance de la manifestation		Communautés de Commune	
Secouriste, Médical		OMS	
Chronométrage		autres	
Sonorisation			
Animation, speaker			
Sacem, Spre		<b>Partenaires privés</b>	
Locations ( à préciser)			
Primes		Inscription des participants	
Récompenses, lots Cadeaux			
		Buvette	
Ravitaillement		Tombola	
Buvette			
		Fonds propres	
<b>Total</b>		<b>Total</b>	

## AIDE EN FAVEURS DES MANIFESTATIONS SPORTIVES

### Règlement

#### 1 RECEVABILITE DES DOSSIERS.

L'association sportive doit être affiliée à l'office municipal des sports de Chatillon sur Seine.

#### 2 INSTRUCTION DE LA DEMANDE

Le formulaire doit être complété de façon exhaustive et précise.

Il doit être accompagné de tout document permettant d'apprécier la nature de la manifestation (programme, plaquette d'information, prospectus, ...).

Le dossier complet doit être adressé au guichet unique de l'OMS par courrier ou par courriel à [chatillonsport21@gmail.com](mailto:chatillonsport21@gmail.com).

#### 3 ENGAGEMENTS.

En contrepartie des aides le logo de l'Oms et celui de la ville doivent être apposés sur les documents de communication ainsi que la banderole sur le lieu de la manifestation. L'OMS et le MAIRE doivent être invités lors de la remise des récompenses.

Le club s'engage à fournir à l'OMS un bilan, certifié par le (la) président(e), dans un délai d'un mois après la manifestation.

#### 4 VERSEMENT DE LA SUBVENTION.

Certaines dépenses ne seront pas prises en compte, notamment :

- frais de restauration et de réception

- ....